

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13054 Marignane

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2421	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseaux de Berre Sud, la Plaine Notre Dame, Gignac, Chateauneuf	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-32 du code du patrimoine

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/846	DRAC PACA / UDAP 13	Ancienne chapelle Saint-Nicolas	MI 1 : Ancienne Chapelle St Nicolas figurant au cadastre section A n°190 d'une contenance de 86a 02ca.MH du 20.01.1983.		20/01/1983
AC1/17/847	DRAC PACA / UDAP 13	Oppidum de Notre-Dame de Pitié	MC 3 : En totalité, y compris les vestiges archéologiques, l'Oppidum de Notre Dame de Pitié situé sur la parcelle N°18 figurant au cadastre section AY.MH du 01.07.1993.		01/07/1993

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/848	DRAC PACA / UDAP 13	Ancien château des Covets	MC 1 : En totalité, l'ancien château des Covets (actuel hôtel de ville) situé Cours Mirabeau, place Charles Péguy et rue de la Cité, figurant au cadastre section AN, sous les N°520 (6a 17ca), 519 (92ca), 518 (45ca), 516 (1a 58ca), 229 (55ca), 230 (5a 01ca) et 231 (86ca). MH du 05/07/1996 cet arrêté se substitue à l'arrêté de classement du 18/06/1923 ainsi qu'aux arrêtés d'inscription des 14/11/1952 et 17/11/1952.	05/07/1996
AC1/17/849	DRAC PACA / UDAP 13	Église paroissiale Saint-Nicolas	MC 2 : Eglise paroissiale St Nicolas, en totalité, y compris l'ancienne chapelle des Pénitents accolée au Nord ainsi que la salle voûtée attenante au presbytère dite ancien local de la dîme 3, rue de l'Eglise, situées sur les parcelles N°171 et 419 d'une contenance respective de 6a 83ca et 4a 20ca figurant au cadastre section AN.	14/12/1992

EL9 Servitudes de passage des piétons sur le littoral. article L 160-6 du code de l'urbanisme Loi 76 . 1285 du 31.12.1976

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/15/3020	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé. GRTgaz	Canalisations de transport de gaz : - Alimentation MARIGNANE DP2 Ø50-80-150 - Antenne ETANG DE BERRE Ø150-200 Installation annexe : - MARIGNANE DP2 - MARIGNANE PAS DES LANCIERS SECT COUP DP	Arrêté préfectoral n°2022-59-PC abrogeant et remplaçant l'arrêté préfectoral N°2018-416 SUP	03/03/2022

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
Réglementation par A.M. du 1.10.1959. Arrêté du 21.04.1989.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/65/556	Société Total Raffinerie de Provence	Pipeline T9 Total - Stogaz Marignane	TOTAL. Pipeline T9 reliant la raffinerie TOTAL au dépôt STOGAZ de gaz liquéfiés installé sur la commune de Marignane transportant alternativement propane et butane. Réglementation par A.M. du 1.10.1959. Arrêté du 21.04.1989.		21/04/1989

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I3/15/1396	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 200 Berre - Pas-des- Lanciers	Canalisation Ø 200 et Ø 150 Berre - Pas-des-Lanciers	
I3/15/1409	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Treize Vents - Pas-des-Lanciers	Canalisation Ø 150 et 200 Treize Vents - Pas-des-Lanciers	12/06/1973
I3/15/1412	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 80 Antenne Marignane	Canalisation Ø 80 Antenne Marignane	
I3/15/2109	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Pas des Lanciers la Mède	Canalisation Ø150 Pas des Lanciers la Mède	12/06/1973
I3/36/3201	Lyondellbasell-Compagnie Pétrochimique de Berre (anciennement Shell)	Pipelines Berre - Lavéra	Canalisations Ø356 et Ø508 RP-N et P deux pipes de produits finis entre Berre et Lavéra. Réglementation par arrêté préfectoral du 08/11/1974	08/11/1974

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/591	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Laure - Pas-des-Lanciers	Ligne 63 KV Laure-Pas des Lanciers		
I4/3/1533	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 **Servitudes au voisinage des cimetières.**

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/851	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Marignane	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 **Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.**

article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/73/736	Grand Port Maritime de Marseille	PPR tunnel du Rove	PPR tunnel du Rove délimitant une zone exposée à un risque d'effondrement	Arrêté préfectoral du 12 février 1997	12/02/1997

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

PM1/14/1413	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	Approbation de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation sur la commune de Marignane	Approbation de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation sur la commune de Marignane	Arrêté préfectoral du 03 octobre 2022	03/10/2022
PM1/14/2787	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait-gonflement des argiles	PPR retrait-gonflement des argiles	Arrêté préfectoral du 14 avril 2014	14/04/2014

PM3 Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM3/14/2830	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPRT autour de l'établissement STOGAZ situé sur la commune de Marignane	PPRT autour de l'établissement STOGAZ situé sur la commune de Marignane	Arrêté préfectoral du 27/07/2016	27/07/2016

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/93/2962	DGAC	Centre MARIGNANE/MARSEILLE AERODROME 0130240002	Centre MARIGNANE/MARSEILLE AERODROME 0130240002		29/07/1982

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/7/381	USID ISTRES	Faisceau hertzien Marignane 0130240002 - Vitrolles le Grenadier - n° 013 024 0012	Faisceau hertzien Marignane 0130240002 - Vitrolles le Grenadier - n° 013 024 0012	Décret obstacles du 16 février 1978.	16/02/1978

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

PT2/7/2738	USID ISTRES	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Décret obstacles du 09 septembre 2013	09/09/2013
PT2/93/2964	DGAC	Centre Marignane/Marseille Aérodrôme 0130240002	Centre Marignane/Marseille Aérodrôme 0130240002		22/03/1990
PT2/7/2971	USID ISTRES	Faisceau ISTRES BA125 0130570001 - Six-Fours-les-Plages 0830570003	Faisceau ISTRES BA125 0130570001 - Six-Fours-les-Plages 0830570003 PT2 130 047 08		07/05/2012
PT2/7/3221	USID ISTRES	FH du centre radioélectrique Base aérienne 125 Istres au relais hertzien de Plan d'Aups Sainte-Baume	FH du centre radioélectrique Base aérienne 125 Istres au relais hertzien de Plan d'Aups Sainte-Baume PT2 130 047 10		09/09/2013

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des postes et des communications électroniques, articles L48, L54 à L56.1, L57 à L62.1

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	Orange	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article L2231-3 du Code des Transports

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/4/754	Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône	Ligne Pas-des-Lanciers - Bel-Air - La Mède	Ligne Pas-des-Lanciers - Bel-Air - La Mède		
T1/20/758	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Lyon - Marseille	Ligne Lyon - Marseille		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/93/9	DGAC	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989

T8 Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T8/7/677	USID ISTRES	Centre de Marseille-Provence - Aérodrome	Centre de Marseille-Provence-Aérodromedécret obstacles du 22/03/1990décret perturbations du 29/07/1982		